

Lorsque la communication se bute au secret
L'intervention psychosociale et la violence familiale
When secrecy interferes with communication
Psychosocial intervention and family violence
Quando la comunicación tropieza con el secreto
La intervención psicosocial y la violencia familiar

Daniel Tremblay

Volume 31, numéro 1, printemps 2003

Difficultés de communication entre parents et intervenants :
éléments d'une sémiotique interdiscursive

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1079513ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1079513ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association canadienne d'éducation de langue française

ISSN

0849-1089 (imprimé)

1916-8659 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tremblay, D. (2003). Lorsque la communication se bute au secret :
l'intervention psychosociale et la violence familiale. *Éducation et francophonie*,
31(1), 7–21. <https://doi.org/10.7202/1079513ar>

Résumé de l'article

Le propos de cet article est de faire le point sur les difficultés de communication entre les intervenants psychosociaux et les personnes affectées par la violence et les abus infligés aux enfants et aux jeunes en milieu de vie familial. Les données utilisées proviennent d'une recension d'écrits scientifiques et cliniques portant sur le(s) secret(s) entourant ce type de violence. Il ressort de cette recension que l'existence de ce(s) secret(s) complique le processus de communication. D'une part, l'intervenant se bute à ce que l'on appelle dans la littérature recensée le « secret familial » et, d'autre part, il doit composer avec les problèmes que pose la représentation sociale de cette forme de violence.

Lorsque la communication se bute au secret : l'intervention psychosociale et la violence familiale¹

Daniel TREMBLAY

Département de travail social, Université du Québec en Outaouais, (Québec), Canada

RÉSUMÉ

Le propos de cet article est de faire le point sur les difficultés de communication entre les intervenants psychosociaux et les personnes affectées par la violence et les abus infligés aux enfants et aux jeunes en milieu de vie familial. Les données utilisées proviennent d'une recension d'écrits scientifiques et cliniques portant sur le(s) secret(s) entourant ce type de violence. Il ressort de cette recension que l'existence de ce(s) secret(s) complique le processus de communication. D'une part, l'intervenant se bute à ce que l'on appelle dans la littérature recensée le « secret familial » et, d'autre part, il doit composer avec les problèmes que pose la représentation sociale de cette forme de violence.

1. Cette recherche a bénéficié du soutien financier du Conseil québécois de la recherche sociale (RS-2729).

ABSTRACT

When secrecy interferes with communication : psychosocial intervention and family violence

This article synthesizes knowledge about the communication difficulties between psychosocial professionals and people affected by family violence and abuse. Data used in this paper stem from a systematic survey of the related scientific and clinical literature on secrecy (and secrets) surrounding this type of violence and abuse. It emerges from this survey that secrecy (and secrets) relating to family violence or abuse complicates the communication process. On the one hand, the professional collides with the « family secret », to use a fixed expression in this literature, and on the other hand, he has to manage the problems raised by the social representation of this violence.

RESUMEN

Cuando la comunicación tropieza con el secreto : La intervención psicosocial y la violencia familiar

Este artículo tiene como objetivo identificar las dificultades de comunicación que surgen entre los profesionistas de la intervención psicosocial y las personas afectadas por la violencia y los abusos infligidos a los niños y a los jóvenes en el medio familiar. Los datos utilizados provienen de una revisión de escritos científicos y clínicos que tratan de los secretos que rodean a ese tipo de violencia. Esta revisión muestra que la existencia de dichos secretos complica el proceso de comunicación. Por una parte el profesionista tropieza con lo que se denomina en la literatura revisada el 'secreto familiar' y por otra parte, debe transigir con los problemas que hace surgir la representación social de esta forma de violencia.

Introduction

Le thème du secret est régulièrement abordé dans les écrits scientifiques et cliniques portant sur la problématique de la violence familiale. Il ne serait pas exagéré de dire que le secret est même considéré comme l'un des éléments structurants de cette problématique. Dans la plupart des sociétés développées, la violence en milieu de vie familial est aujourd'hui perçue comme un problème social et, à ce titre, elle fait l'objet d'interventions législatives et professionnelles, mobilise des acteurs des milieux publics et communautaires, suscite des efforts de prévention, de

sensibilisation, de dépistage (etc.) qui interpellent une large partie de la population. Les professionnels de l'intervention psychosociale, immédiatement après les milieux de vie familiaux concernés et sans doute au même degré que les forces policières ou les services de protection de la jeunesse, comptent parmi les acteurs sociaux les plus exposés à cette problématique. Le secret dans lequel baigne cette réalité ne constitue en fait, pour un grand nombre de professionnels, qu'un secret de Polichinelle.

La communication et le secret

Les notions de « communication » et de « secret » ne sont pas spontanément associées l'une à l'autre. Il est en fait plus courant de les opposer et de voir dans le secret un obstacle à la communication ou même une absence de communication. De nos jours, cette dernière jouit d'une représentation positive (Breton et Proulx (1994)). Le secret, au contraire, comprend une connotation plutôt péjorative. On lui adjoint facilement des notions comme l'ambiguïté, la méfiance, la conspiration ou même le mensonge. Le secret n'est habituellement pas perçu comme un vecteur de communication.

Dans les faits, l'intervention psychosociale constitue l'un des cadres sociaux où se manifeste couramment la dynamique de la relation entre le secret et la violence familiale. L'intervenant psychosocial qui en pressent l'existence ou qui est explicitement appelé à intervenir dans une situation de ce genre, doit composer avec plusieurs éléments, pour la plupart contraignants :

- droit de ses interlocuteurs au secret professionnel (Québec, art. 9 de la *Charte des droits et libertés de la personne*),
- obligation de signaler (Québec, art. 39 de la *Loi sur la protection de la jeunesse*),
- code déontologique de son ordre professionnel,
- pérennité du milieu familial concerné,
- intérêt de son « client »,
- valeurs et convictions personnelles de l'intervenant lui-même, etc.

Bref, la communication entre le professionnel de l'intervention psychosociale, les personnes directement touchées par la problématique de la violence (victimes et agresseurs/abuseurs) et les autres membres du milieu familial concernés est de nature à soulever de nombreux problèmes. C'est sans doute ce qui explique, en partie du moins, l'abondance des écrits scientifiques et cliniques consacrés au thème du secret entourant la violence familiale. Le propos de cet article est de faire la synthèse de cette littérature en mettant l'accent sur les difficultés de communication entre les victimes, les agresseurs/abuseurs, les familles et les intervenants appelés à interagir en situation de violence familiale.

Méthodologie

Trois stratégies de *collecte* ont été utilisées pour réunir les données et les documents nécessaires à la réalisation de cette recension :

1. l'interrogation de bases de données bibliographiques spécialisées,
2. le dépouillement des principaux ouvrages de langue française ou anglaise consacrés à la problématique étudiée et
3. la consultation d'organismes publics et communautaires québécois susceptibles de produire ou de parrainer la production de travaux se rapportant au thème de la recension.

Toutes les dimensions de la problématique de la violence familiale ont été explorées dans le cadre de cette recension, ce qui inclut par exemple la violence conjugale et la violence à l'égard des parents ou des grands-parents. Toutefois, dans le cadre de cet article, seuls les écrits se rapportant à la violence et aux abus infligés aux enfants et aux adolescents (par leurs parents, grands-parents, frères ou sœurs) seront pris en considération. Précisons également que toutes les formes de violence ou d'abus ont été retenues : physiques, psychologiques, sexuelles, verbales, négligence, etc.

L'ensemble de la documentation recueillie a été analysé au moyen d'une grille spécifiquement conçue à cette fin. Cette grille avait été préalablement testée sur un échantillon diversifié d'écrits scientifiques et cliniques pertinents. La documentation recensée dans le cadre de cet article est celle qui avait été publiée, au plus tard, à la fin de l'année 1997. Le lecteur intéressé à connaître de façon plus complète et détaillée la méthodologie peut consulter le rapport de recherche original (Tremblay *et alii* (1998); Tremblay (1999)).

Bien que la grille utilisée comporte plusieurs autres sections, précisons que la majeure partie des informations analysées dans cet article ont été traitées dans une section intitulée « gestion de l'information ». Cette dernière subdivise le contenu des écrits recensés en diverses rubriques dont certaines font également l'objet d'une section spécifique dans le rapport de recherche. Ces rubriques correspondent à plusieurs des thèmes abordés ou évoqués dans le présent article. Mentionnons par exemple les questions du dévoilement, de la protection de la personne, du respect de la vie privée et de la réputation, du secret professionnel, du signalement...

Description sommaire des écrits scientifiques et cliniques recensés

La méthodologie décrite ici a permis de repérer plus de 600 écrits scientifiques ou cliniques associant de manière significative les thèmes du secret et de la violence en milieu de vie conjugal et familial. La plupart de ces écrits portent en totalité ou en partie sur l'une ou l'autre des formes de violence infligées aux enfants et aux adolescents. En effet, on peut estimer (en s'appuyant sur le décompte des références

bibliographiques figurant dans le rapport de recherche original) que plus de 75 % de la littérature recensée traite de la question, comparativement à un peu plus de 10 % pour la violence conjugale, à un peu plus de 10 % également pour la violence à l'endroit des grands-parents et des parents âgés, et à moins de 2 % pour la violence infligée aux parents par leurs enfants. Il est clair, en d'autres mots, que les écrits scientifiques et cliniques portant sur la violence en milieux de vie conjugal et familial associent la notion de secret, d'abord et avant tout, aux victimes les plus jeunes. Ces dernières sont, en grande majorité, identifiées comme victimes de leurs parents. De ce fait, les écrits recensés évoquent rarement le thème de la violence au sein de la fratrie (moins de 3 % des références bibliographiques).

En ce qui a trait au type de violence le plus fréquemment traité dans les écrits recensés, on ne s'étonnera guère d'apprendre que les agressions et abus de nature sexuelle sont ceux qui arrivent en premier. Dans l'ensemble, plus de 70 % des références bibliographiques portent sur cette réalité. En ce qui concerne plus spécifiquement les écrits s'intéressant aux enfants et aux adolescentes, la proportion des agressions et abus de nature sexuelle est même nettement plus élevée, puisque plus de 88 % des références bibliographiques concernées s'y rapportent.

D'un point de vue strictement quantitatif et de façon fort sommaire, cette recension fait d'abord ressortir que le thème du secret entourant la violence en milieux de vie conjugal et familial est principalement associé aux enfants et aux adolescents victimes d'agressions et d'abus de nature sexuelle.

Intervention psychosociale et environnement social : vie privée et intérêt public

Avant d'examiner les écrits recensés, il convient d'expliciter la perspective d'analyse adoptée dans cet article (Tremblay *et alii* (1998)).

L'intervention psychosociale, et ce, en dépit des moyens mis à la disposition des professionnels (formation, perfectionnement, expérience...), s'effectue dans un cadre qui ne peut échapper totalement aux valeurs et normes sociales entourant la problématique de la violence familiale. Or, il ressort de la littérature recensée que cette problématique serait mal « connue ». Et ce ne sont pas, ici, les efforts déployés pour la mettre à jour qui sont mis en cause, mais plus fondamentalement le rapport qu'entretient toute société avec une réalité de ce genre. Cette violence, en raison à la fois de sa nature et du milieu de vie où elle se produit, est d'abord difficile à objectiver. Il est plus tentant, pour des motifs de cohésion sociale, de l'évoquer que de chercher à l'observer et la décrire comme on le fait pour d'autres réalités sociales, même si ces dernières sont peu reluisantes, comme c'est le cas par exemple de l'exclusion, de la délinquance, de l'incivilité, etc.

La violence familiale, à la différence de ces réalités, est fréquemment considérée comme une question d'intérêt privé plutôt que d'intérêt public, une « affaire de famille » pour reprendre une expression régulièrement utilisée dans les écrits recensés. L'intervention psychosociale n'a pas le caractère « naturel » de l'intervention du

parent à l'endroit de son enfant. La notion de négligence illustre bien cette différence fondamentale. Il est de fait considéré comme « naturel », sur le plan social, que le parent offre à son enfant des conditions de vie adéquates et lui prodigue les soins qui lui sont « dus ». Pour sa part, l'intervenant psychosocial n'est autorisé à intervenir dans la relation parent-enfant que lorsque ces « droits » sont, aux yeux de la société, perçus comme compromis ou du moins menacés. La violence familiale, dont les contours varient d'ailleurs considérablement d'une société à l'autre (seuils de tolérance, formes de violence et d'abus, profils des victimes, etc.), constitue l'une des principales situations susceptibles de justifier une intervention de type psychosocial, mais cette dernière ne jouit jamais du caractère « naturel » attribué à l'intervention parentale.

Cette première observation est fondamentale. Les difficultés de communication entre l'intervenant psychosocial et la famille impliquée dans une situation de violence ont pour cadre inaliénable le caractère « naturel » attribué, sur le plan social, aux relations parent-enfant et avec lequel contrastent les relations entre l'intervenant et la famille. Ces dernières ont, par rapport aux premières, un caractère nettement moins « naturel ». Elles requièrent donc un effort de légitimation qui n'est jamais acquis et qui doit, par le biais de dispositifs législatifs, déontologiques ou institutionnels, être constamment réitéré. Comme le sait l'intervenant, l'existence de ces dispositifs fait en sorte que des conséquences d'ordre social et judiciaire accompagnent ou peuvent accompagner le « dévoilement ». En temps normal, les relations familiales ne sont évidemment pas soumises à ce type de contraintes. Ce privilège rend l'existence des « secrets de famille » plus facile à accepter socialement et explique en bonne partie, d'abord que la famille puisse constituer un terreau fertile pour les incidents de violence et d'abus à l'égard des enfants et des adolescents et, ensuite, que l'intervention psychosociale soit constamment confrontée à ces « secrets de famille ». Ces derniers ne bénéficieraient pas du même degré de tolérance si l'objet en cause était considéré comme étant « d'intérêt public », ce qui serait par ailleurs perçu de façon certaine comme une atteinte au principe du « respect de la vie privée ».

En situation de violence familiale, les relations entre l'intervenant psychosocial, la famille, la victime et l'agresseur/abuseur s'inscrivent donc dans un cadre social relativement contraignant et ce n'est généralement pas l'intervenant qui est le mieux placé pour s'en accommoder. Les difficultés de communication entre les membres de la famille et l'intervenant ne s'expliquent certes pas toutes par cette situation, mais on peut dire qu'elles en découlent largement.

Cécité (in)volontaire et (in)action professionnelle : le complexe du «secret familial»

Le thème du malaise que peuvent susciter les situations de violence familiale chez les intervenants est régulièrement abordé dans la littérature spécialisée. Globalement, en précisant cependant que les chiffres cités varient considérablement d'une étude à l'autre, il ressort de cette littérature que plusieurs intervenants ne

signaleraient pas systématiquement les situations de violence ou d'abus infligés aux enfants lorsqu'ils croient y être confrontés (Pollak et Levy (1989)).

Une importante enquête effectuée aux États-Unis vers la fin des années 80, et à laquelle ont participé près de 1 200 « professionnels » (à noter qu'il ne s'agissait pas que d'intervenants psychosociaux), a par exemple révélé qu'environ 40 % d'entre eux admettaient avoir omis d'effectuer au moins un signalement au cours de leur carrière. Cette enquête a cependant fait ressortir que ces taux variaient beaucoup d'une profession à l'autre, les taux les plus élevés (plus de 50 %) se retrouvant chez les « psychiatres pour enfant » et chez les « travailleurs sociaux »; tandis que les taux les moins élevés (moins de 25 %) se retrouvent chez les « intervenants en petite enfance » (Zellman et Coulborn Faller (1996)).

Parmi les principaux motifs invoqués par les intervenants qui disent avoir déjà omis de signaler, mentionnons les suivants : faiblesse des « indices » (*évidence*) perçus, gravité de la situation jugée insuffisante pour justifier un signalement, conviction de pouvoir aider la victime à s'en sortir sans devoir faire appel à d'autres ressources, perception que le signalement pourrait nuire à l'efficacité du traitement, piètre opinion du professionnel au sujet de l'efficacité des services d'intervention disponibles, etc. Ces motifs, comme on peut le constater, ne laissent pas transparaitre explicitement le malaise évoqué au début de cette section. Pourtant, il ressort de certaines enquêtes que les intervenants auraient parfois tendance, par « mécanisme de défense », à préférer ne pas faire face à la réalité de la violence familiale, dans certains cas en la « dramatisant » au lieu de l'appréhender de manière objective, mais plus souvent en cherchant à la « banaliser ». Ce type d'attitudes, dans un cas comme dans l'autre, risque bien sûr d'influencer leur capacité d'observer les faits et, par conséquent, leur propension à signaler les incidents (Hadjiisky, Agostini, Dardel et Thouvenin (1993)).

Pour des raisons sur lesquelles il n'est sans doute pas nécessaire d'élaborer, le malaise des intervenants psychosociaux serait encore plus vif dans les situations où les violences et abus concernés sont de nature sexuelle. L'inceste, comme chacun sait, est l'une des réalités sociales qui provoquent le plus d'inconfort; et il n'est pas rare que les adultes aient comme réaction spontanée de préférer ne pas voir cette réalité lorsqu'elle se laisse pressentir (Crivillé *et alii* (1994); Mize, Bentley, Helms, Ledbetter et Neblett (1995); Summit (1988)). Dans les écrits recensés, on encourage bien sûr les intervenants à ne pas cautionner, par leur silence et leur inaction, les « secrets familiaux » entourant l'inceste et à éviter de se placer dans une situation d'illégalité (Gelinas (1986)).

Les intervenants, estime-t-on, ne sont pas forcément les premiers confidents choisis par les victimes d'inceste qui cherchent à lever le voile sur leur situation. Le sujet ne fait pas l'unanimité mais, selon certains des écrits recensés, c'est plus souvent à un pair (par exemple, un-e ami-e) que choisiraient de se confier les victimes d'inceste, en particulier lorsque l'abuseur fait partie de la famille nucléaire. Les parents (pour une raison facile à deviner, la mère davantage que le père) ou autres membres de la famille sont également choisis comme confidents, mais plus fréquemment dans les situations où l'abus sexuel est d'origine extrafamiliale ou s'il

est commis par un membre de la famille élargie ou reconstituée. Précisons qu'une bonne partie des recherches publiées à ce jour, lorsqu'elles abordent cette question, n'établissent pas de distinction très nette entre abus sexuels d'origine intra ou extrafamiliale (Finkelhor (1984); Glaser et Frosh (1993); Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel (1995); Sauzier (1989); Tourigny, Péladeau et Bouchard (1993); Vannotti, Fluckiger et Rey (1992)).

L'inceste est l'une des problématiques auxquelles la littérature spécialisée fait régulièrement référence en utilisant, de façon métaphorique ou descriptive, l'expression « secret familial ». De fait, l'intervenant psychosocial exposé à une situation d'inceste est très souvent confronté à l'existence de ce « secret » et donc amené à essayer de communiquer avec des interlocuteurs rétifs ou carrément fermés à toute forme de communication sur le sujet. Et ces difficultés de communication ne se limitent pas au couple *intervenant/client*. Il est courant de voir l'ensemble des membres de la famille faire preuve d'un intense degré de cohésion et de solidarité pour contrer ce qui est alors perçu comme une menace extérieure.

L'intervenant, dans ce contexte, fait figure d'intrus. En effet, les écrits recensés sont nombreux à souligner que l'inceste peut facilement faire l'objet d'une véritable « conspiration du silence », cette dernière s'étendant parfois sur de longues périodes. Même si cette réalité est impossible à chiffrer, il est assez fréquent, semble-t-il, que le secret entourant l'inceste devienne l'un des principaux vecteurs de l'unité familiale. Ce thème est régulièrement abordé dans la littérature spécialisée qui, de façon imagée encore une fois, donne à cette réalité le nom de « loi du silence » (Bagley et King (1990); Crosson Tower (1996); Furniss (1991); Gauthier (1993); Kaufman et Wohl (1992); Schatzow et Herman (1989)). Pour reprendre la formule d'un auteur européen :

« Chacun sait, chacun se tait, la réprobation existe mais informulée et informulable. » (Bigourdan (1989, p. 49)).

Ou encore :

« Dans les situations d'inceste, bien souvent tout le monde sait, mais tout le monde ne sait pas que tout le monde sait. » (Neuburger (1988, p. 307)).

Toutes les situations d'inceste ne présentent sans doute pas cette caractéristique, mais l'importance accordée au thème du « secret familial » dans les écrits recensés donne l'impression que ce dernier constitue un obstacle majeur à la communication entre les intervenants psychosociaux et les familles concernées. C'est l'une des raisons pour lesquelles il est également beaucoup question, dans cette littérature, des moyens et techniques de communication (éprouvés ou à valider) disponibles pour pallier à ces difficultés.

Les voies de la communication et du secret : des « mots » avant toute chose... mais pas en toutes circonstances

Précisons d'emblée que les écrits abordant la question ont tendance à privilégier la communication verbale par rapport à toute autre forme de communication. La parole reste le moyen le plus sûr et le plus direct. Ce principe vaut sans doute pour toute activité de communication humaine et le contexte de l'intervention psychosociale n'y échappe pas. Cela dit, dans les situations de violence familiale et en particulier lorsque les victimes sont des enfants, plusieurs facteurs peuvent brouiller la communication. Tous les membres de la famille, il va de soi, ne sont pas exposés au même degré et de la même façon à l'influence de ces facteurs.

Il est connu que l'enfant ne s'exprime généralement pas comme l'adulte. Cela découle des limites qui caractérisent ses compétences langagières mais, en situation de violence ou d'abus, ces dernières n'expliquent qu'en partie ses difficultés de communication. Rappelons que l'objet du discours de l'enfant est, en principe, destiné au secret. Ce n'est donc qu'en termes vagues, de façon allusive, fugitive et souvent aussi de manière non verbale que l'enfant victime de violence ou d'abus laisse fuser l'information. Souvent, la personne se sait épiée et, même si c'est généralement de manière indirecte et avec un certain décalage, elle est également consciente qu'elle aura peut-être à rendre compte de ses confidences. Les autres membres de la famille, et en premier lieu l'agresseur ou l'abuseur, ont beau ne pas être physiquement présents dans l'espace communicationnel que constitue l'intervention psychosociale, ils y sont symboliquement présents. En un sens, on pourrait même dire qu'ils y participent. Le « secret familial » évoqué plus haut n'a pas de frontières spatio-temporelles et la « loi du silence » qui en découle s'applique de manière d'autant plus efficace que c'est le sujet (en l'occurrence la victime) lui-même qui s'en fait le gardien, même si c'est à ses dépens (Burgess et Holmstrom (1978)).

C'est pour diminuer les obstacles entravant la communication verbale qu'une partie des écrits recensés, principalement ceux consacrés à l'inceste encore une fois, portent sur d'autres moyens de communication susceptibles d'être utilisés dans l'intervention psychosociale. Ces techniques sont, pour la plupart, relativement connues : jeu, dessin, mouvement corporel, création littéraire... Il ressort de la littérature que ces approches, bien que prometteuses dans certains cas, ne résolvent qu'en partie les problèmes de communication entre la victime et l'intervenant psychosocial. Il est difficile, par exemple, d'interpréter de façon fiable les éventuels indices d'abus sexuels figurant dans certains dessins d'enfants. Cela dit, quelques-uns des écrits recensés voient dans le jeu ou l'expression artistique des approches très valables, non seulement pour établir la communication avec l'enfant, mais aussi d'un point de vue thérapeutique. Il convient toutefois d'insister sur le fait que ces approches sont généralement proposées comme des options de rechange ou subsidiaires à la communication verbale (Malchiodi (1990); Sagar (1990); Simonds (1994), Williams (1991)).

Cette dernière, en effet, jouit d'une crédibilité que ne possède aucune des autres approches. La « prise de parole » est même assimilée par de nombreux auteurs à un

processus de guérison. Cette conception des choses semble particulièrement fréquente dans les écrits d'inspiration féministe qui, on l'aura compris, s'adressent moins souvent aux enfants eux-mêmes qu'aux femmes qui auraient été victimes d'inceste au cours de leur enfance. Comme cet article porte essentiellement sur la violence infligée aux enfants et aux adolescents ou adolescentes, on ne s'étendra pas sur le sujet. Soulignons néanmoins que cette littérature est traversée par des débats - par exemple, la controverse autour du *False Memory Syndrome* - dont le degré de virulence est assez marqué (Alcoff et Gray (1993); Bass et Davis (1994); Blume (1990); Loftus et Ketcham (1994)).

Tous les auteurs ne partagent pas cet enthousiasme à l'égard de la « prise de parole », l'idée étant pour eux de « mettre en place des conditions thérapeutiques grâce auxquelles l'enfant peut retourner l'événement au secret et passer à autre chose » (Van Gijseghem et Gauthier (1992, p. 19)). Le dévoilement, en d'autres termes, ne devrait pas forcément déborder le cadre thérapeutique. Prônant le « droit au secret », les tenants de cette opinion vont jusqu'à utiliser l'expression « acharnement thérapeutique » pour décrire le comportement de certains « intervenants » qui attribuent à la « mise en mots » de l'abus sexuel par la victime, des vertus curatives dont la démonstration est loin d'être chose faite (Van Gijseghem et Gauthier (1992); Van Gijseghem (1994)).

Ce point de vue ne fait cependant pas consensus. Au contraire, la plupart des écrits abordant cette question ont tendance à attribuer à la communication verbale des vertus thérapeutiques. Certains auteurs vont même jusqu'à suggérer que le confinement de la confidence dans le seul cadre thérapeutique équivaut à reproduire le schéma du secret dans lequel se déroule généralement l'inceste ou, du moins, que ce confinement peut être interprété ainsi par la victime. En simplifiant considérablement les choses, disons que les intervenants enclins à privilégier les approches thérapeutiques individuelles sont moins facilement portés à attribuer, à la divulgation du secret, des vertus potentiellement curatives. Ils préfèrent ainsi limiter le dévoilement au contexte clinique (dyade client/intervenant). Pour leur part, les intervenants qui favorisent les thérapies de type familial, systémique ou l'intervention de groupe sont plutôt portés à voir le secret comme un obstacle à la démarche thérapeutique et estiment que la divulgation de l'inceste, à condition de prendre les précautions et mesures appropriées, est habituellement plus susceptible de profiter que de nuire aux victimes (Bédard et Berteau (1995); Bergart (1986); Berliner et Ernst (1984); Courtois (1988); Gold-Steinberg et Buttenheim (1993); Kitchur et Bell (1989)).

En conclusion, il est difficile de trancher en ce qui concerne les mérites et risques respectifs du secret et du dévoilement relatifs à l'inceste. Contrairement à ce que semblent croire bien des gens et à ce que postulent diverses approches thérapeutiques, il n'est pas évident ou du moins pas facile de démontrer que la divulgation du secret serait en soi et presque toujours bénéfique. Le contexte et les circonstances, en particulier les réactions de l'entourage, incluant bien sûr les autres membres de la famille concernée, semblent jouer ici un rôle important, quoiqu'on en connaisse mal l'influence (La Fontaine (1990); Lamb et Edgar-Smith (1994).)

L'intervenant psychosocial doit donc faire preuve de perspicacité dans ses rapports avec la famille. L'enjeu, ici, ne se limite pas au dilemme du choix entre secret et dévoilement, mais concerne aussi la fixation de la ligne de démarcation entre ceux qui devraient savoir et ceux qui devraient ignorer. La victime et son agresseur/abuseur savent. D'autres membres de la famille savent peut-être. L'intervenant sait. Mais que savent-ils tous au juste et que chacun sait-il exactement?

Conclusion

Aborder ouvertement la question de la violence familiale représente toujours un risque lorsque l'on s'adresse à qui préfère ne pas voir ou entendre, qu'il s'agisse d'un ami, d'un collègue, d'une institution ou de toute une... société.

L'intérêt de la victime, qui est généralement au centre des préoccupations de l'intervenant (les exceptions visant essentiellement les situations d'intervention auprès de l'agresseur/abuseur), est une problématique qui déborde largement du cadre clinique. Les intervenants sont conscients que la nature et la qualité de l'environnement familial sont des données essentielles à prendre en considération en ce qui a trait à la rétention ou à la divulgation du secret entourant la violence familiale. Les difficultés de communication entre l'intervenant et les membres de la famille, de toute la famille dans certains cas, sont influencées dans une large mesure par le rapport qu'entretient la société dans laquelle évoluent ces acteurs avec la problématique de la violence. Elles proviennent également des attentes que cette même société entretient à l'égard de l'institution familiale.

Or, la famille, rappelons-le, représente aux yeux de la société le « milieu naturel » par excellence pour l'enfant. On reconnaît aujourd'hui que ce milieu n'est pas exempt de dangers, mais cette situation reste généralement perçue comme atypique. L'intervention psychosociale en matière de violence familiale oblige donc celui qui la pratique à lever le voile sur une réalité difficilement communicable. C'est sur cette personne que risque de retomber l'odieux de la situation, si les mots justes ne sont pas trouvés ou si le cadre de la communication transgresse la norme sociale ambiante.

Pour aider l'intervenant à faire face aux problèmes de communication que soulève cette réalité, les écrits scientifiques et cliniques sur le secret entourant la violence familiale ne proposent pas de solution toute faite. Un certain nombre de principes se dégagent cependant de cette littérature. Par exemple, il est généralement conseillé à l'intervenant :

- de ne pas participer activement ou passivement au maintien des « secrets familiaux »,
- d'informer la famille que tout professionnel a le devoir de signaler les cas de violence ou d'abus envers les enfants et les jeunes,
- de consulter, au besoin, un collègue ou un service spécialisé dans le traitement de ce type de problèmes,

- de chercher à obtenir un complément de formation s'il éprouve de la difficulté à gérer ce genre de situation et, finalement,
 - de contribuer aux efforts de sensibilisation et d'éducation des personnes, des familles et même de la population en ce qui a trait à cette problématique (exemple : miner les tabous).
-

Références bibliographiques

- Alcoff, L., Gray, L. (1993). Survivor Discourse : Transgression or Recuperation?
In *Signs : Journal of Women in Culture and Society*, Vol. 18 (2), pp. 260-290.
- Bagley, C., King, K. (1990). *Child Sexual Abuse : The Search for Healing*.
London/New York : Tavistock/Routledge.
- Bass, E., Davis, L. (1994). *The Courage to Heal : A Guide for Women Survivors of Child Sexual Abuse*. New York : Harper Perennial.
- Bédard, C., Berteau, G. (1995). Controverse actuelle sur l'intervention de groupe auprès des enfants abusés sexuellement : un regard positif. In *Intervention*, Vol. 101, pp. 18-25.
- Bergart, A.M. (1986). Isolation to Intimacy : Incest Survivors in Group Therapy. In *Social Case Work : The Journal of Contemporary Social Work*, Vol. 67, pp. 266-275.
- Berliner, L., Ernst, E. (1984). Group Work with Preadolescent Sexual Assault Victims. In *Victims of Sexual Aggression : Treatment of Children, Women and Men*, I.R. Stuart, J.G. Greer (Eds), New York : Van Nostrand Reinhold, pp. 105-124.
- Bigourdan, P. (1989). *Viol à domicile : la loi du silence*. Neuchâtel : Delachaux et Niestlé.
- Blume, E.S. (1990). *Secret Survivors : Uncovering Incest and Its Aftereffects in Women*. Toronto : John Wiley and Sons.
- Breton, P., Proulx, S. (1994). *L'explosion de la communication : la naissance d'une nouvelle idéologie*. Montréal : Boréal.
- Burgess, A.W., Holmstrom, L.L. (1978). Accessory-to-Sex : Pressure, Sex, and Secrecy. In *Sexual Assault of Children and Adolescents*. A.W. Burgess, A.N. Groth, L.L. Holmstrom, S.M. Sgroi (Eds), Lexington : Lexington Books, pp. 85-98.
- Courtois, C.A. (1988). *Healing the Incest Wound : Adult Survivors in Therapy*. New York : W.W. Norton.
- Crivillé, A. et alii (1994). *L'inceste : comprendre pour intervenir*. Paris/Toulouse : Dunod/Privat.

- Crosson Tower, C. (1996). *Understanding Child Abuse and Neglect*. Boston : Allyn and Bacon.
- Finkelhor, D. (1984). *Child Sexual Abuse : New Theory and Research*. New-York : The Free Press.
- Furniss, T. (1991). *The Multi-Professional Handbook of Child Sexual Abuse : Integrated Management, Therapy, and Legal Intervention*. London : Routledge.
- Gauthier, L. (1993). La conspiration familiale pour entraver l'évaluation de l'abus sexuel. In *Revue de Droit*, Vol. 23 (2), pp. 437-452.
- Gelinas, D.J. (1986). Unexpected Resources in Treating Incest Families. In *Family Resources : The Hidden Partner in Family Therapy*. M.A. Karpel, (Ed.), New York : Guilford Press, pp. 327-358.
- Glaser, D., Frosh, S. (1993). *Child Sexual Abuse*. Toronto : University of Toronto Press.
- Gold-Steinberg, S., Bутtenheim, M.C. (1993). Telling One's Story' in an Incest Survivors Group. In *International Journal of Group Psychotherapy*. Vol. 43 (2), pp. 173-189.
- Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, (1995). *Les agressions sexuelles : STOP*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Hadjiiski, E., Agostini, D., Dardel, F., Thouvenin, C. (1993). *Du cri au silence : contribution à l'étude des attitudes des intervenants médico-sociaux face à l'enfant victime de mauvais traitements*. Vanves : Centre technique national d'études et de recherche.
- Kaufman, B., Wohl, A. (1992). *Casualties of Childhood : A Developmental Perspective on Sexual Abuse Using Projective Drawings*. New-York : Brunner/Mazel.
- Kitchur, M., Bell, R. (1989). Group Psychotherapy with Preadolescent Sexual Abuse Victims : Literature Review and Description of an Inner-City Group. In *International Journal of Group Psychotherapy*. Vol. 39 (3), pp. 285-311.
- La Fontaine, J. (1990). *Child Sexual Abuse*. Cambridge : Polity Press.
- Lamb, S., Edgar-Smith, S. (1994). Aspects of Disclosure : Mediators of Outcome of Childhood Sexual Abuse. In *Journal of Interpersonal Violence*. Vol. 9 (3), pp. 307-326.
- Loftus, E., Ketcham, K. (1994). *The Myth of Repressed Memory*. New-York : St. Martin's Press.
- Malchiodi, C.A. (1990). *Breaking the Silence : Art Therapy with Children from Violent Homes*. New-York : Brunner/Mazel.
- Mize, L.K., Bentley, B., Helms, S., Ledbetter, J., Neblett, K. (1995). Surviving Voices : Incest Survivors' Narratives of Their Process of Disclosure. In *Journal of Family Psychotherapy*, Vol. 6 (4), pp. 43-59.

- Neuburger, M. (1988). Le juge, le secret et le Common Knowledge. In *Thérapie familiale*. Vol. 9 (4), pp. 301-308.
- Pollak, J., Levy, S. (1989). Counter-transference and Failure to Report Child Abuse and Neglect. In *Child Abuse and Neglect*. Vol. 13 (4), pp. 515-522.
- Sagar, C. (1990). Working with Cases of Child Sexual Abuse. In *Working with Children in Art Therapy*. C. Case, T. Dalley, (Eds), London : Tavistock/Routledge, pp. 89-114.
- Sauzier, M. (1989). Disclosure of Child Sexual Abuse : For Better or for Worse. In *Psychiatric Clinics of North America*. Vol. 12 (2), pp. 455-469.
- Schatzow, E., Herman, J.L. (1989). Breaking Secrecy : Adult Survivors Disclose to Their Families. In *Psychiatric Clinics of North America*. Vol. 12 (2), pp. 337-349.
- Simonds, S.L. (1994). *Bridging the Silence : Nonverbal Modalities in the Treatment of Adult Survivors of Childhood Sexual Abuse*. New-York : W.W. Norton.
- Summit, R.C. (1988). Hidden Victims, Hidden Pain : Society's Avoidance of Child Sexual Abuse. In *Lasting Effects of Child Sexual Abuse*. G.E. Wyatt, G.J. Powell (Eds), Newbury Park, Ca : Sage Pub, pp. 39-60.
- Tourigny, M., Péladeau, N., Bouchard, C. (1993). Abus sexuel et dévoilement chez les jeunes Québécois. In *Revue sexologique*. Vol. 1 (2), pp. 13-34.
- Tremblay, D. (1999). La problématisation de la violence en milieux de vie conjugal et familial : la part du secret et celle du spectacle. In *Déviance et société*. Vol. 23 (3), pp. 275-289.
- Tremblay, D. et alii (1998). *La divulgation et le dépistage de la violence familiale : recension des écrits scientifiques et cliniques sur le secret entourant la violence en milieux de vie conjugal et familial*. Québec/Hull : Conseil québécois de la recherche sociale/Université du Québec à Hull.
- Van Gijseghem, H. (1994). Réflexions sur la révélation et la rétractation. In *Secret maintenu, secret dévoilé : à propos de la maltraitance*. AFIREM, Paris : Karthala, pp. 307-313.
- Van Gijseghem, H., Gauthier, L. (1992). De la psychothérapie de l'enfant incestué : les dangers d'un viol psychique. In *Santé mentale au Québec*. Vol. 17 (1), pp. 19-30.
- Vannotti, M., Fluckiger, I., Rey, H. (1992). Prévalence des cas de sévices sexuels dans le canton de Neuchâtel : résultats d'une pré-enquête. In *Le silence comme un cri à l'envers : maltraitements et abus sexuels envers les enfants*. M. Vannotti (dir.), Genève : Éd. Médecine et hygiène, pp. 227-240.
- Williams, M.B. (1991). Verbalizing Silent Screams : The Use of Poetry to Identify the Belief Systems of Adult Survivors of Childhood Sexual Abuse. In *Journal of Poetry Therapy*. Vol. 5 (1), pp. 5-20.

Zellman, G.L., Coulborn Faller, K. (1996). Reporting of Child Maltreatment. In *The APSAC Handbook on Child Maltreatment*. J.N. Briere, L. Berliner, J.A. Bulkley, C. Jenny, T. Reid (Eds), Thousand Oaks : Sage Pub, pp. 359-381.